Surpoids, soutien psy : les ressources Parentalité de la CAF de la Vendée

Votre Uriopss vous représente au sein du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (RÉAAP) de la Vendée, animé par la caisse d'allocations familiales. Chaque semestre un flash parentalité met l'accent sur une thématique en appui aux familles et aux professionnels de l'enfance. Ce mois de novembre, l'assurance maladie a présenté un outil de prévention du surpoids et le dispositif de soins psychologiques MonSoutienPsy.

Publié le 20 novembre 2026
De Uriopss Pays de la Loire

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE
SANTÉ
COMPTE-RENDU

INFO PAYS DE LA LOIRE



Un *flash parentalité* s'est tenu le jeudi 5 novembre 2026 :

La CAF de la Vendée a confié à l'assurance maladie le soin de présenter deux dispositifs d'appui la santé des enfants :

1. **Présentation de « Mission : retrouve ton cap » :**

Dispositif pour prévenir le surpoids et l'obésité infantile chez les 3 à 12 ans, « Mission : retrouve ton cap » s'ouvre sur un bilan diététique, accompagné éventuellement d'un bilan psychologique et d'un bilan d'activité physique. Des séances de suivi pluridisciplinaires sont alors proposées sur 2 ans.
Le document joint référence les 9 structures vendéennes (maison de santé pluridisciplinaire ou centre de santé) qui assurent ce dispositif.

2. **Présentation de MonSoutienPsy :**

Dispositif proposant jusqu'à 12 séances d'accompagnement psychologique chez un psychologue partenaire, il s'adresse à toute la population **à partir de 3 ans**. La séance coûte 50 euros et est remboursée à 60 % par l'assurance maladie. Mon soutien psy s'adresse à toute personne, dès 3 ans, qui se sent angoissée, déprimée ou éprouve un mal-être.
Lors de la présentation, il a été précisé que le dispositif est **particulièrement indiqué pour les familles** :

- parent épuisé, anxieux ou qui se sent dépassé,
- difficultés émotionnelles persistantes après une naissance,
- parent qui exprime une perte de confiance, un sentiment d'échec ou un mal-être,
- enfant ou un adolescent qui manifeste un mal-être psychologique.

En outre, les femmes enceintes à partir du 6e mois de grossesse peuvent y accéder sans avance de frais.

Ce type d'informations et d'outils en appui à la parentalité vous intéresse ?

Vous souhaitez assister aux flash parentalité ou aux travaux des RÉAAP dans votre département ? Contactez votre Uriopss pour connaître les prochaines dates : Nicolas NOCET, chargé de missions et conseils Enfance / Jeunesse / Famille.

Plus d'infos sur ce mandat :

Mandat. Appui à la parentalité en Vendée